



Consultation PSE CGG 2020



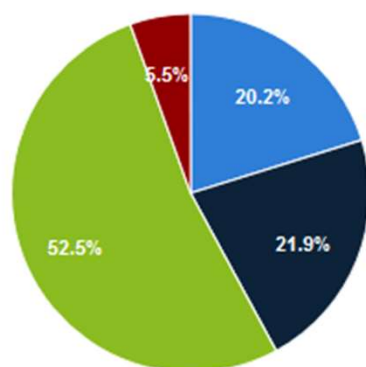
Réalisée du 23 octobre au 2 novembre 2020

185 réponses

Participation 50,7%

Vous êtes :

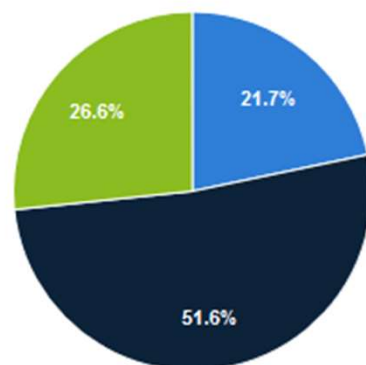
Chart options »



dans une catégorie actuellement non impactée et en tension	37
dans une catégorie actuellement non impactée	40
dans une catégorie actuellement impactée	96
Vous ne savez pas	10

Considérez-vous que ce plan 2020 est justifié par la situation économique de l'entreprise ?

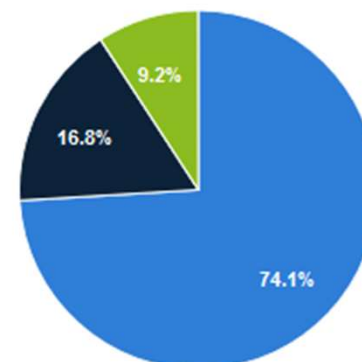
Chart options »



Oui	40
Non	95
Ne Sait Pas	49

1. Recourir exclusivement au départ volontaire

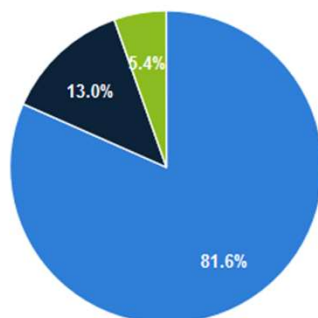
Chart options »



Oui	137
Non	31
Ne Sait Pas	17

2. Ouvrir le volontariat aux salariés de toutes les catégories sous réserve de permettre le reclassement d'un salarié impacté

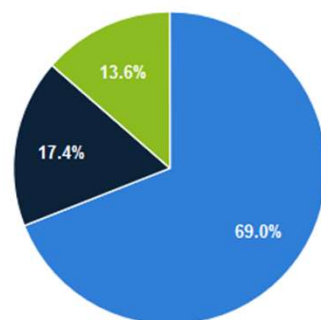
Chart options »



Oui	151
Non	24
Ne Sait Pas	10

3. Faire appel aux dispositifs publics de soutien à l'emploi pour s'adapter à la baisse conjoncturelle du marché (activité partielle de longue durée : réduction du temps de travail avec compensation de la réduction de salaire par la sécurité sociale)

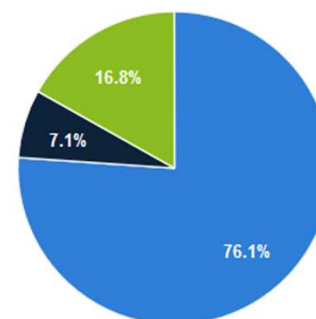
Chart options »



Oui	127
Non	32
Ne Sait Pas	25

4. Réduire le nombre de suppression de postes en prenant en compte les besoins liés à la poursuite des activités actuelles et au développement de nouvelles activités (transition énergétique)

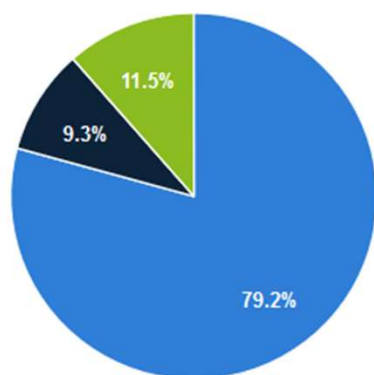
Chart options »



Oui	140
Non	13
Ne Sait Pas	31

5. Améliorer Les conditions de départ du plan de 2019

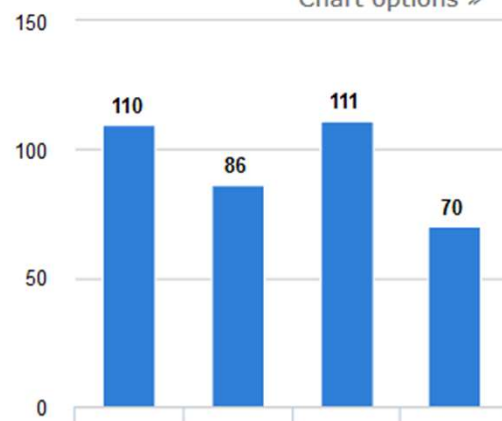
Chart options »



Oui	145
Non	17
Ne Sait Pas	21

Si oui à la question 5, pour quelles raisons ?

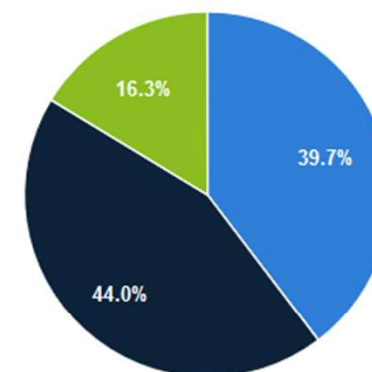
Chart options »



5.1. Parce que la situation économique est dégradée	110
5.2. Pour faciliter le volontariat	86
5.3. Pour sécuriser la situation des salariés licenciés	111
5.4. Parce que l'entreprise a des réserves financières	70

6. Réduire le temps de travail à 32 heures hebdomadaires pour sauver des emplois menacés

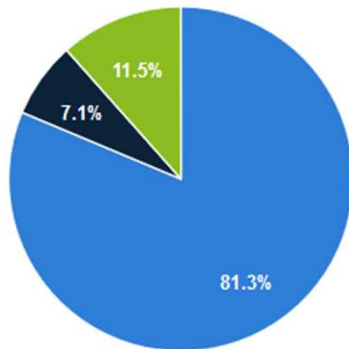
Chart options »



Oui	73
Non	81
Ne Sait Pas	30

7. Investir sur des formations pour faire évoluer les compétences vers les nouvelles technologies

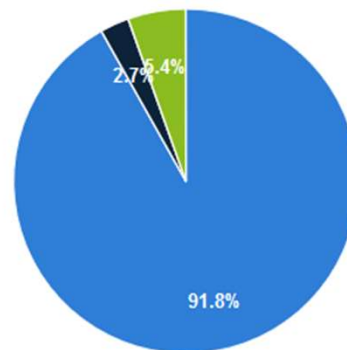
Chart options »



Oui	148
Non	13
Ne Sait Pas	21

8. Réduire les bonus des cadres dirigeants: pas de taux cible supérieur à 25% (pour les cadres dirigeants ces taux sont actuellement de 30 à 100% de la rémunération fixe)

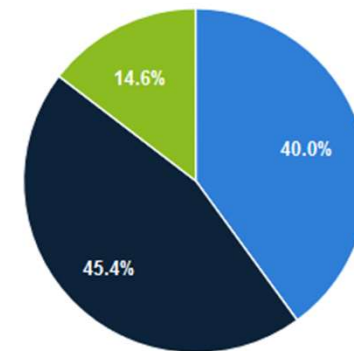
Chart options »



Oui	169
Non	5
Ne Sait Pas	10

9. Supprimer temporairement les bonus (pour une durée limitée et prédéfinie)

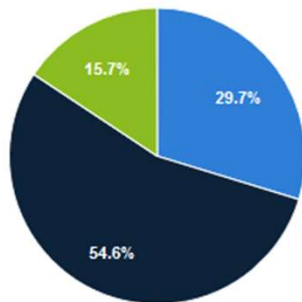
Chart options »



Oui	74
Non	84
Ne Sait Pas	27

10. Réduire temporairement les salaires de manière proportionnée, de manière à ne pas affecter les plus bas salaires (pour une durée limitée et prédéfinie, le temps que l'activité revienne au niveau antérieur, avec des mesures compensatoires à définir)

Chart options »



Oui	55
Non	101
Ne Sait Pas	29